

Tableau 1 : Indices de propagation de la flamme et de dégagement des fumées

Matériau	Norme applicable	Épaisseur minimale, en mm	Matériau brut		Peinture ou vernis de 1,3 mm d'épaisseur au plus. Papier peint cellulosique, une couche ⁽¹⁾⁽²⁾	
			IPF	IDF	IPF	IDF
Brique, béton, carrelage	Aucune	Aucune	0	0	25	50
Acier, cuivre, aluminium	Aucune	0,33	0	0	25	50
Enduit de plâtre	CSA A82.220M	Aucune	0	0	25	50
Plaque de plâtre	CSA A82.27-M4 ASTM C 1396 ASTM C 1396M	9,5	25	50	25	50
Bois d'échantillon	Aucune	16	150	300	150	300
Contreplaqué en sapin de Douglas ⁽³⁾	CSA O121	11	150	100	150	300
Contreplaqué de peuplier ⁽³⁾	CSA O153-M	11	150	100	150	300
Contreplaqué d'épinette ⁽³⁾	CSA O151	11	150	100	150	300
Contreplaqué en sapin de Douglas ⁽³⁾	CSA O151	6	150	100	150	100
Panneau de fibres de faible masse volumique	CAN/ULC-S706	11	X	100	150	100
Panneau de fibres dur – Type 1	CAN/CGSB-11.3M	9	150	X	(4)	(4)
Panneau de fibres dur –	CAN/CGSB-11.3M	6	150	300	150	300

Ordinaire

Panneau de particules	ANSI A208.1	12.7	150	300	(5)	(4)
Panneau de copeaux,	CSA O437.0	—	(4)	(4)	(4)	(4)
panneau de copeaux orientés, OSB	CAN/CSA-O325	—	(4)	(4)	(4)	(4)

Remarques :

(1) Les indices de propagation de la flamme et les indices de dégagement des fumées des peintures et vernis ne s'appliquent ni à la gomme-laque ni à la laque.

(2) Les indices de propagation de la flamme et les indices de dégagement des fumées des peintures ne s'appliquent qu'aux peintures alkydes et au latex.

(3) L'indice de propagation de la flamme et l'indice de dégagement des fumées correspondent à un contreplaqué sans revêtement de résine cellulosique.

(4) Résultats d'essai insuffisants.

Source : CNB 2010, Division B, Annexe D, Section D-3.